

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES
RENCONTRES AUTEUR/ELEVES
DANS LE CADRE DU FESTIVAL « DES LIVRES & VOUS »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2020-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de Madame Mathilde ARNAUD, pour des interventions dans le cadre du festival « DES LIVRES & VOUS » qui se déroulera du 20 mars au 2 avril 2023,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat d'engagement est signé avec Madame Mathilde ARNAUD n° de SIRET 53918948000020, domiciliée à MARSEILLE (13001), Paper & Graphic Design, 32 La Cannebière.

Article 2 :

Le prestataire s'engage à rencontrer les élèves et leur enseignant les 27, 28 et 30 mars 2023 dans les différentes écoles ainsi qu'à participer à un atelier d'illustration le 29 mars et à une journée de dédicace le 1^{er} avril 2023 place Jean-Philippe Rameau à Crépy-en-Valois.

Article 3 :

Le coût des interventions s'élève à 1.425,99 € soit 475,33 € par journée de rencontre dans les écoles auquel s'ajoute un montant de 237,67 € pour la session de dédicace et un montant de 286,76 € pour un atelier d'illustration, soit un montant total de 1.950,42 € (TVA non applicable, art 293B du CGI), auquel s'ajoute une contribution diffuseur de 1,1%. La Ville s'engage par ailleurs à rembourser les frais de restauration ainsi que les frais de transport.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 6 février 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

15 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230206-DEC2023-15-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023